

AUDIOCONFÉRENCES DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL du 25 Mars 2020 et du 1^{er} avril 2020

Participent à ces audioconférences

Membres titulaires de l'administration ou leurs représentants :

- Danielle ROGER, Administratrice Générale des Finances Publiques, Directrice Départementale des Finances Publiques, Présidente du CHSCT
- Pascal GARCIA, Administrateur des Finances Publiques, Adjoint au Directeur, Responsable du Pôle Pilotage et Ressources
- Hubert VAUBERT, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Pôle Gestion Fiscal - Mission départementale Risques - Audit
- Véronique RIOUX-POUDROUX, Administratrice des Finances Publiques Adjointe, Pôle Contrôle Fiscal et Affaires Juridiques.

Assistants de prévention :

- Emmanuelle DEGLAVE, assistante de prévention de la DDFiP 50 - Pôle Pilotage et Ressources

Représentants des personnels titulaires:

- Nicolas LAIR, membre titulaire Solidaires Finances Publiques
- Estelle DAVID, membre titulaire Solidaires Finances Publiques
- Emmanuel GÉRARD, membre titulaire CGT Finances Publiques
- Valérie TEXIER, membre titulaire CFDT Finances Publiques
- Nathalie LEES, membre titulaire CFTC Finances Publiques

Secrétariat Général :

- Nathalie GUIBÉ-HUBERT, médecin de Prévention
- David GUYÉNOT, inspecteur santé et sécurité au travail
- Julie MAES, assistante sociale
- Janick DURAND, secrétaire administrative

ORDRE DU JOUR

1 – Mesures prises au sein de la DDFiP de la Manche face à la crise sanitaire : COVID 19.

La Présidente du CHSCT ouvre l'audioconférence et propose de répondre à la liste des questions transmises par les représentants des personnels relatives aux mesures prises au sein de la DDFiP de la Manche face à la crise COVID-19. Elle indique que le Dr Guibé-Hubert et M. Guyénot apporteront un éclairage sur les domaines de leur compétence. À la demande des organisations syndicales, les relevés détaillés de l'enquête quotidienne relative aux effectifs sont transmis en séance aux représentants du personnel.

La liste des questions posées par le secrétaire du CHSCT au nom des organisations syndicales (Solidaires, CFDT, CGT, CFTC) sont les suivantes :

Questions

1) Combien de cas probables de Covid-19 à la DDFiP 50 ?

10 cas comptabilisés à la date du 1^{er} avril, présentant des symptômes du COVID 19, ont été recensés, dont 3 sont déclarés guéris et qui reprendront le travail d'ici quelques jours. Le médecin de prévention, qui est en contact avec les personnes atteintes, suit un protocole strict issu du Ministère de la Santé, et y ajoute même quelques jours de plus avant une reprise dans les services.

2) Combien de collègues sont présents physiquement sur les sites à ce jour ?

- ☑ entre 20 et 25% des agents travaillent sur site en moyenne chaque jour
- ☑ entre 15 et 20 % sont en télétravail à partir d'un poste VPN.
- ☑ quelques personnes exercent une activité professionnelle à leur domicile sans équipement de télétravail.
- ☑ les autres agents sont en autorisation d'absence.

La direction indique que des rotations sont effectuées dans la plupart des services pour gérer les missions prioritaires.

Les plans de présence prévisionnels nominatifs, transmis par quinzaine, permettent de suivre le PCA.

3) Enregistrement des autorisations d'absences exceptionnelles et télétravail ?

Les agents qui ont accès à SIRHIUS sont invités à gérer leurs demandes mais les chefs de service ont la possibilité de prendre le relais. En dernier lieu, les situations sont régularisées par le service RH.

4) Allez-vous demander, comme c'est le cas dans différents départements, aux nomades de rendre leurs ordinateurs portables pour que les collègues sur missions prioritaires puissent télétravailler ?

Le stock de la Direction a permis, à ce stade, de couvrir la demande. La réquisition de portables des agents « hors-PCA » (vérificateurs qui ne font plus de contrôles fiscaux actuellement par exemple) n'est toutefois pas exclue prochainement pour assurer les besoins à venir.

5) Point sur l'hygiène : les services sont-ils munis de produits désinfectants pour les claviers et autres lingettes pour nettoyer les poignées de porte et autres mopieurs ? Que devient le ménage en cas d'absence de personnels "Berkani" ou personnels de prestataires extérieurs alors que les prestations devraient être revues à la hausse pendant cette période particulière ?

Les prestations de ménage ne sont pas revues à la hausse étant donné la faible présence d'agents dans les services. La société ONET a maintenu ses prestations et les agents "Berkanis" continuent à être mobilisés. L'entreprise Netto-Décor a été sollicitée pour couvrir une absence sur le site de Cherbourg TPM.

S'agissant des autres produits, l'assistante de prévention a distribué des gels hydro alcooliques et une livraison de lingettes est attendue prochainement. Elle s'est procurée 2000 paires de gants.

Les consignes en matière d'hygiène sont rappelées par le Docteur Guibé-Hubert, notamment l'aération des locaux plusieurs fois par jour et la nécessité pour chaque personne de procéder à la désinfection de son clavier et de sa souris avec des lingettes ou un produit similaire en arrivant sur son lieu de travail. Elle signale que le personnel d'ONET semble ne pas disposer de l'équipement nécessaire en matière de produits désinfectants et de gants pour effectuer le ménage. Le nécessaire sera fait pour équiper les personnels de ménage d'EPI et de gels hydro alcooliques. Il conviendra de leur rappeler les gestes barrières et les consignes de sécurité.

La désinfection de locaux après détection d'un cas COVID-19 se fait uniquement dans le cas de locaux partagés, pas dans des bureaux individuels.

6) Quelles sont les dispositions prises par la DDFIP lorsqu'un collègue ou un chef de service est infecté ?

Un arrêt de travail est effectué par le médecin traitant auprès des personnes recensées au COVID-19. Le Docteur Guibé-Hubert contacte ces personnes à leur domicile pour connaître le nom des collègues ayant pu être exposés car en contact avec l'agent, afin de décider ou pas d'une mise en quatorzaine selon que le risque est faible, modéré ou élevé.

7) Qu'en est-il aussi des primes de repas pour les collègues physiquement présents et ceux privés de restauration collective (ex : Saint Lô) ?

La doctrine est en cours de définition, la Direction attend les consignes. A priori, les agents seront indemnisés par frais de mission.

8) Point sur le déploiement du télétravail actuel et à venir selon quelles modalités : comment conjuguer télétravail et garde d'enfants ?

Le télétravail est déployé soit par simple installation d'un VPN pour les agents déjà détenteurs d'un portable soit par allocation de nouveaux portables configurés à cet effet.

Si la garde d'enfants rend difficile le télétravail, l'agent est autorisé à assurer un service réduit, voire bénéficier d'ASA si le télétravail se révèle impossible.

9) Position de la Direction Générale par rapport aux SPF : pourquoi sont-ils fermés dans certains départements comme l'Eure et la Somme alors qu'ils restent ouverts dans la Manche ? Peut-on espérer un arrêté préfectoral en ce sens ?

Les missions du SPF font pleinement partie du Plan de Continuité d'Activité. Le dépouillement, la taxation, les réponses aux réquisitions et l'enregistrement sont mis en œuvre par rotation d'agents présents et de télétravailleurs. Un message a été transmis aux départements qui ont fermé leurs SPF pour leur demander de rouvrir ce service à partir du 1er avril 2020.

10) Quelle est la position de l'administration si une personne du foyer est considérée comme personne à risque ? L'agent peut-il, par mesure de précaution, rester à la maison ?

Le médecin de prévention n'est pas habilité à se prononcer sur la situation des personnes composant le foyer d'un agent. Il peut toutefois recommander un aménagement de poste en fonction des circonstances.

11) Quelles sont les modalités pour garde d'enfant en cas de familles recomposées notamment si un agent n'a pas d'enfant et garde celui de son conjoint ?

Les textes ne répondent pas précisément à la question. Il est seulement évoqué la garde de ses enfants. Si la Direction était saisie d'un tel cas, elle adaptera sa réponse de manière pragmatique et bienveillante.

12) Pendant quelle durée les agents en confinement car "fragiles et à risque" sont-ils couverts par les AAE ?

Les agents sont couverts par une autorisation d'absence, s'ils ne peuvent télétravailler et tant que la situation sanitaire exige leur absence des services.

13) Il semble que le confinement ne sera pas terminé au moment du début de la campagne IR. Un report est-il prévu ? Si oui, quand ? Si non, dans quelles conditions pouvez-vous espérer un accueil du public ?

La campagne IR a été reculée par la Direction Générale :

- Ouverture de la campagne le 20 avril au lieu du 8
- Date limite de dépôt par Internet dans la Manche : 8 juin
- Date limite de dépôt papier : 12 juin.

Pas d'information encore sur le déroulé de la campagne, cela dépendra de la date de fin de confinement. Le présentiel en SIP sera augmenté afin de répondre téléphoniquement aux questions des redevables. Des téléphones portables pourraient être fournis aux agents à domicile pour des accueils téléphoniques sur RDV, en télétravail.

Il est également prévu d'équiper certains sites avec des plaques de plexiglass aux guichets de réception, un recensement est en cours, dans la prévision d'une réouverture des services.

14) Les agents en service civique seront-ils payés même s'ils ne viennent pas ?

L'Agence de Services et de Paiement est chargée des émoluments des volontaires et le Gouvernement a fait part de la continuité des salaires quel que soit le secteur d'activité.

15) Avez vous eu des éléments par les services de la Préfecture sur éventuellement le ou les clusters recensés ?

Aucun cluster n'est recensé dans le département. En revanche, le département de la Manche est passé, à son tour, en statut de « zone à risque », en raison du pourcentage de la population contaminée.

16) Le confinement est-il respecté ?

Le confinement semble globalement respecté mais une centaine de verbalisations sont dressées quotidiennement dans la Manche.

17) Connaissez vous l'impact sur le nombre d'entreprises qui ont dû cesser leur activité ?

La DDFiP ne dispose pas de ce chiffre, en revanche, elle recense 400 demandes d'aides de la part des entreprises du département.

18) Les entreprises ont-elles bien connaissance des dispositifs d'aide ?

Le Préfet a organisé une première réunion hier avec les acteurs du monde économique, traduisant la mobilisation et les efforts de communication des Administrations d'État. Cette réunion, associant notamment la DDFiP, se tiendra sur un rythme hebdomadaire.

19) Les rotations mises en place dans le PCA

La rotation des personnels est effective : 370 agents sont susceptibles d'être mobilisés dans le PCA alors que 150 seulement sont présents quotidiennement dans les services.

20) Les agents présents sont-ils bien affectés à des missions prioritaires (SPE-Enregistrement ?) ,qui s'en assure ?

La liste des missions prioritaires a été établie par la Direction Générale et communiquée aux chefs de service pour mise en oeuvre. Les plannings de présence sont envoyés par les chefs de service à la Direction, qui vérifie que le nombre d'agents en présentiel est cohérent avec les consignes du PCA.

21) Les gestionnaires de site ont-ils la possibilité de s'approvisionner en gants, lingettes ou tout produit jugé nécessaire à l'hygiène et à la protection des agents ?

L'arrivée des lingettes est prévue en fin de semaine et les gants vont être fournis aux agents Berkani pour effectuer le ménage dans de bonnes conditions.

22) Qu'en est-il des délais de recours éventuels dans la campagne d'évaluation professionnelle (sujet a priori laissé à la discrétion des directions locales) ?

La date de fin de la campagne d'évaluation professionnelle, fixée au 30 mars 2020, a été reportée, sans précision de nouvelle échéance à ce stade. La notification définitive des CREP est donc suspendue et les agents ne peuvent former un recours hiérarchique qu'après avoir accusé réception de cette notification.

23/ Une augmentation des violences familiales est globalement constatée depuis le début du confinement, le médecin de prévention, l'assistante de prévention ou l'assistante sociale ont-elles connaissances de problèmes particuliers ?

Pas de cas connus à ce jour.

Par contre, une attention particulière est apportée aux personnels recrutés au titre du handicap, qui sont suivis au cas par cas.

24/ Les contrôleurs, en sortie de l'ENFIP, sont censés arriver en avril dans les services, qu'en est-il ?

Pas d'informations précises encore, si ce n'est qu'ils n'arriveront pas aux dates prévues initialement.

**La CFTC est toujours à vos côtés.
N'hésitez pas à contacter ses correspondants.
<https://www.cftc-dgfip.fr/en-regions/>**